



L'Administration  
communale de  
Somme-Leuze fait un geste  
supplémentaire pour  
l'environnement, la santé  
et votre portefeuille !



### La Commune octroie une prime unique

à l'achat des langes réutilisables : 75 € / enfant.

A partir du 01/05/2021 avec effet rétroactif au 01/01/2021.

### Conditions :

- Demande effectuée soit par le père, la mère ou le tuteur légal ;
- Le demandeur **et** l'enfant soient inscrits aux registres de la population de la Commune de Somme-Leuze ;
- La demande doit être introduite avant que l'enfant n'atteigne l'âge de 3 ans ;
- Joindre la copie de la facture d'achat ;
- Joindre une copie de la composition de ménage.

**Intéressés ?** Contactez M. Nicolas Chisogne, 086/320.906 ou [nicolas.chisogne@sommeleuze.be](mailto:nicolas.chisogne@sommeleuze.be). Plus d'informations également auprès de Mme BLERET-DE CLEERMAECKER, Echevine de l'environnement, 0470/24.71.60.

**Depuis janvier 2021, les langes jetables sont interdits dans les déchets organiques !**



Avec le soutien de la



Wallonie

